

Les Cahiers de droit



Sade utopiste. - Sexualité, pouvoir et Etat dans le roman « Aline et Valcour », par Pierre FAVRE, Textes et recherches de la faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, Série « Science politique », n^o 12, Presses Universitaires de France, 1967, pp. VIII, 105.

Jean-K. Samson

Volume 10, numéro 1, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004587ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004587ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Samson, J.-K. (1969). Compte rendu de [*Sade utopiste. - Sexualité, pouvoir et Etat dans le roman « Aline et Valcour », par Pierre FAVRE, Textes et recherches de la faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, Série « Science politique », n^o 12, Presses Universitaires de France, 1967, pp. VIII, 105.] *Les Cahiers de droit*, 10(1), 242–243. <https://doi.org/10.7202/1004587ar>*

Tous droits réservés © Université Laval, 1969

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Surely this is the lesson taught us by the chaos of the Europe which formed a backdrop for *Reflections*. Surely, as Prof. Barker states, "It is vain to think of the expansion of a generous national life except in the shelter and under the protection of an organized system of international peace." (420).

Prof. Barker has written a stimulating, if challenging book. It might be argued that the approach is at times too theoretical. Yet this book must be read in the light of the time of its writing and as it was intended — a kind of rambling dissertation on the government of men. It is not unprofitable to occasionally make an abstraction of this very pragmatic sphere of human activity and ponder awhile basic principles entailed. As a result, we bring back to our day-to-day legalistic and technical hassling a certain perspective which can only be beneficial. The message is perspective and perspective is always a valuable message. Since the days of Periclean Athens democratic man has walked a tightrope over the chasm of totalitarianism on one side, chaos on the other and if he is not to stumble he must bear always in mind the principles which maintain his balance. Such is the contribution of Prof. Barker's work.

Peter W. HUTCHINS,

Sade utopiste. — Sexualité, pouvoir et Etat dans le roman « Aline et Valcour », par Pierre FAVRE. Textes et recherches de la faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris. Série « Science politique », n° 12. Presses Universitaires de France, 1967, pp. VIII, 105.

« Parler de Sade, citer ses livres dégage une odeur de soufre » (p. vii). Un retour des événements veut qu'au Québec, si l'on ne parle ou ne cite ses livres qu'avec circonspection, on les lise tout de même grâce à leur présentation en format de poche. Pierre Favre, dans cet ouvrage présenté au Diplôme d'Études Supérieures de Sciences politiques, se veut l'écho de la « résonance politique » du roman *Aline et Valcour* du

« divin » marquis en se demandant si la pensée politique peut « y trouver des enseignements » (p. 7). Il analyse les deux États rêvés par Sade, « deux utopies, l'une, féroce, située à *Butua* autour d'un anthropophage, l'autre faisant de *Tamoé* une île merveilleuse... » (p. 6).

Du Royaume de *Butua*, on apprend que les institutions y sont « axées sur l'existence de phénomènes aigus de Pouvoir » (p. 11), un « Pouvoir exercé avec une violence sadique, effrayante et systématique » (p. 13), un Pouvoir réalisé dans un absolutisme sexuel dont la gratuité apparaît « propre au marquis ». Et l'auteur s'attache à en décrire le rôle : l'école en est une « de soumission à la hiérarchie politique » (p. 18), la famille « un dévouement compensatoire permettant aux citoyens mâles de supporter le despotisme gouvernemental » (p. 21) ; l'asservissement de la femme y est porté à des conséquences qui mettent en jeu la pérennité même de la nation. Cet examen porte l'auteur à conclure que « les maîtres de *Butua* sont donc simultanément des libertins et des gouvernants, mais... des gouvernants défectueux... et des libertins quelque peu simplistes » (p. 35).

Pour sa part, l'île de *Tamoé* y apparaît comme le contre-pied de *Butua* ; c'est l'utopie de la contre-utopie que serait *Butua*. Les habitants y sont bienheureux ; ils « joignent la plénitude physique totale à une intégrité morale sans défaut » (p. 40).

Après une brève description de ses institutions et de ses mœurs, l'auteur montre qu'il y règne « la prédominance... de la contrainte sur la liberté » et indique les motifs pour lesquels « cette contrainte n'est pas présente aux habitants de l'île et comment l'étatisme peut engendrer le patriotisme » (p. 58). Le roi, un despote éclairé à la recherche du seul bonheur de ses sujets, tend à l'égalité des conditions de ses sujets dans le but de supprimer tout sentiment d'envie, de convoitise ou d'ambition. En conclusion toutefois, l'auteur dresse un « constat d'échec » (p. 95). Il décèle l'incohérence du système, dû surtout au fait que son étude ne résulte que pour une faible part d'une enquête sincère.

Pierre Favre dresse enfin le bilan : si l'on peut « dégager de l'œuvre du marquis une réelle idéologie politique, son axe passera nécessairement là où se résout le conflit fondamental entre l'individu et l'État... » (p. 97). Cette conclusion, comme l'argumentation générale, est amenée avec un souci de logique et de précision. Mais avec J. de Soto (p. viii) on peut opposer à l'auteur de n'avoir pas su rétablir le lien entre cette œuvre politique et les autres du siècle des Lumières auquel elle appartient de toute évidence. Il n'en reste pas moins qu'il a su extraire et expliquer une bonne part de la pensée politique de Sade : tel était son but.

Jean-K. SAMSON.

The Law of Persons in the Later Roman Republic, par Alan WATSON. Oxford University Press, 1967, 270 pages, \$12.50.

Les derniers siècles de la république, à Rome, ou, plus précisément, les deux derniers siècles précédant l'avènement du Christ, situent vraiment l'évolution du droit privé à un confluent. Le droit romain dit archaïque, tel qu'élaboré par les siècles antérieurs (la coutume), par les assemblées du peuple (les lois), par l'action du sénat (les sénatus-consultes) et l'intervention des magistrats (les édits), atteignait son apo-

gée. En fait, un lent processus de transformation des institutions privées était déjà entamé.

L'évolution des choses s'inscrit d'abord dans l'ordre social et économique, puis, aux transformations politiques et de droit public allaient progressivement succéder les transformations du droit privé. Les sources juridiques allaient s'enrichir des initiatives impériales (les constitutions) et des opinions des juristes officiels. La période en question constitue un laboratoire idéal d'histoire dynamique du droit privé. Certaines institutions sont à peine fixées que d'autres tombent déjà en désuétude.

Par son ouvrage sur le droit des personnes, monsieur Alan Watson nous convainc bien de ces faits. Et l'ouvrage est d'autant plus appréciable que l'histoire des institutions privées de la période, dont l'intérêt a été souligné, est relativement mal connue par rapport à l'histoire des institutions des haut et bas-empires. Situation due, en bonne partie, à l'état des sources proprement juridiques de la période. Devant surmonter cet obstacle, l'auteur n'a fait qu'ajouter à l'intérêt de son travail. Il a puisé à fond dans les sources non juridiques de l'histoire de la période et il a fourni de ce fait un éclairage nouveau aux institutions privées de la période comme aux sources elles-mêmes.

Henri BRUN.

Liste des livres reçus

Aspects actuels du droit des marques dans le Marché commun, par Louis VAN BUNNEN, Bruxelles, Centre universitaire de droit comparé, 1967, 690 pp., 1.200 FB.

Cases on private International Law, par J. H. C. MORRIS, Fourth edition, Oxford University Press, 1968, 531 pp., \$9.75.

Contemporary problems of public law in Canada, édité par O. E. LANG, Toronto, Toronto University Press, 1968, 171 pp., \$5.95.

Droit nucléaire européen, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1968.

Essai sur les donations par contrat de mariage,* par Roger COMTOIS, Montréal, Le recueil de droit et de jurisprudence, 1968, 229 pp., \$8.00.

La Cour suprême et la constitution,* par Jacques BROSSARD, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, faculté de droit — Institut de recherche en droit public, 1968, 427 pp., \$5.85.